

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT A LA BASE, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI DES JEUNES



PAYS : REPUBLIQUE TOGOLAISE

AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT A LA BASE (ANADEB)

NOM DU PROJET : PROJET D'AMELIORATION DE LA SECURITE HYDRIQUE EN MILIEU URBAIN AU TOGO (PASH-MUT) P176902

Financement : Banque Mondiale

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION D'UN CONSULTANT « CABINET /BUREAU »)

ANADEB RECRUTE POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'EAU ET DE L'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE (MEHV)

INTITULE DE LA MISSION : MISSION D'ETUDES TECHNIQUES APS, APD, ELABORATION DE DAO, SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LE GRAND LOME.

(Référence STEP : TG-SP-EAU-317170-CS-QCBS)

AMI N° 001/2022/ANADEB PASH-MUT/PRMP du 20 /02/2023

01. Le Gouvernement de la République Togolaise a sollicité auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un financement de soixante-cinq millions (65 000 000) de dollars pour la mise en œuvre du Projet d'Amélioration de la Sécurité Hydrique en Milieu Urbain au Togo (PASH-MUT), et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour régler des missions de services de Consultants.

02. Les services de consultant (« les Services ») ont pour objectif principal : la réalisation des études techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projets détaillés (APD), d'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), la supervision et le contrôle des travaux d'alimentation en eau potable et assainissement dans le grand Lomé.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Réaliser l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) des investissements par type d'ouvrage et proposer un allotissement des travaux ;
- Hiérarchiser et proposer les meilleures solutions techniques possibles dans la limite des fonds disponibles ;
- Etablir les Avant-Projets Détaillés (APD) des ouvrages retenus ;
- Préparer les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en fonction, de l'allotissement des travaux et services retenus.
- Assurer la supervision et le contrôle des travaux.

03. La durée indicative de la mission est de quarante-deux (42) mois.

04. L'ANADEB, pour le compte du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

- Justifier de dix (10) ans d'expérience générale dans le domaine de la conception et la supervision de travaux de

construction de systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain (notamment pour la réalisation de forages profonds à gros débit et systèmes de pompage associés, la construction de châteaux d'eau, la mise en place et la réhabilitation de réseaux d'adduction et de distribution en eau potable), et d'assainissement (notamment pour la réalisation de stations de traitement des boues de vidanges et les infrastructures de valorisation de ces boues).

- Avoir à son actif, la conduite/réalisation de trois (03) missions similaires d'approvisionnement en eau en milieu urbain, et d'une (01) mission similaire en assainissement (station de capacité supérieure à 400 m³ par jour).

NB : Les références des missions réalisées seront jointes
La langue de la mission est le « **français** ».

05. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de Novembre 2020, qui décrivent les politiques de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt liés aux Services de Consultants.

06. Une liste restreinte des consultants présentant au mieux les qualifications requises sera constituée. Et un consultant sera sélectionné suivant la méthode de « *Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)* » telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

07. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidiairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

08. Les informations complémentaires relatives à la mission (notamment les termes de référence) peuvent être obtenues à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes :

de lundi à vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00 (heures locales).

09. Les Consultants éligibles réunissant les qualifications requises et expériences pertinentes peuvent manifester leur intérêt à travers i) les qualifications pour exécuter les services ; ii) les références dans les missions similaires ; iii) les références clients des missions effectuées, iv) les brochures, prospectus etc.

NB : les preuves d'exécution de missions (attestations de bonne fin d'exécution, contrats exécutés ou tous autres documents tenant lieu) seront jointes

10. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français portant la mention « *MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISSION D'ETUDES TECHNIQUES APS, APD, ELABORATION DE DAO, SUPERVISION ET CONTROLE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LE GRAND LOME* », doivent être déposées sous pli fermé en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) ou envoyées par e-mail (marchespublics@anadeb.org) avec accusé de réception au plus tard le **15 mars 2023 à 17 h 00 (TU)** à l'adresse ci-dessous mentionnée :

Lomé : Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB), sise à Agbalépédogan, Lomé, Rue 48 Maison 426, Villa Malou 01 B.P. : 2098 Lomé-Togo, Tél. : (0028) 22 25 57 11, E-mail marchespublics@anadeb.org, Secrétariat, porte 111.

Le présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de référence de la mission peuvent être consultés sur le site de l'ANADEB (www.anadeb.org)

Lomé, le 20 février 2023

**La Personne Responsable
des Marchés Publics
Mazalo Atchidalo KATANGA**